

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 4 FÉVRIER 2020**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, quatrième jour du mois de février deux mille vingt, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

APARTÉ Vote de confiance

M. Alain Laplante sollicite la tenue d'un vote de confiance à l'égard du préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Réal Ryan, le tout dû à une rencontre entre plusieurs membres du conseil de la MRC. MM. Patrick Bonvouloir et Martin Thibert se prononcent en défaveur de la tenue d'un tel vote et M. Jacques Landry appuie la demande de M. Alain Laplante. Un point de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2020 sera prévu à cet effet.

Adoption de l'ordre du jour

1928-02-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 6.1 : Discussions relatives à la diffusion Web des séances du conseil.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1929-02-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 19 novembre 2019, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Avis à la CPTAQ**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de l'entreprise Geurts inc. relativement à une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 5 239 446 du cadastre du Québec à Saint-Georges-de-Clarenceville. Cette démarche vise un usage complémentaire (atelier de soudure) à un usage résidentiel (dossier 426491).

1.1.2 **Modifications**

A) **Règlement 556**

A.1 **Avis de motion**

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement en vue de l'adoption du règlement 556 relatif à une dérogation en zone inondable pour des travaux de pavage des 39^e Avenue et 57^e Avenue situées à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

A.2 **Projet de règlement**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du projet de règlement 556 modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant une dérogation en zone inondable pour des travaux de pavage des 39^e Avenue et 57^e Avenue situées à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

A.3 **Document indiquant la nature des modifications**

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 556.

A.4 **Commission de consultation - Nomination**

Les membres du comité administratif recommandent que les membres du comité schéma d'aménagement, soit MM. Réal, Ryan, Alain Laplante, Luc Mercier, Martin Thibert de même que Mmes Suzanne Boulais et Renée Rouleau constituent la commission de consultation relative à la consultation publique à intervenir dans le cadre des procédures d'adoption du règlement 556.

A.5 **Consultation publique - Date**

Il est recommandé que la tenue de la consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption du règlement 556 soit fixée au 11 mars 2020, 17h00, au siège social de la MRC du Haut-Richelieu.

B) Règlement 559

B.1 Avis de motion

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement en vue de l'adoption du règlement 559 relatif à une dérogation en zone inondable pour des travaux de pavage des rues Bossuet, Garand, Dubois et Vaughan situées à Saint-Jean-sur-Richelieu.

B.2 Projet de règlement

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du projet de règlement 559 modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant une dérogation en zone inondable pour des travaux de pavage des rues Bossuet, Garand, Dubois et Vaughan situées à Saint-Jean-sur-Richelieu.

B.3 Document indiquant la nature des modifications

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du document indiquant la nature des modifications que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter à ses instruments d'urbanisme advenant l'entrée en vigueur du règlement 559.

B.4 Commission de consultation - Nomination

Il est recommandé que les membres du comité schéma d'aménagement, soit MM. Réal, Ryan, Alain Laplante, Luc Mercier, Martin Thibert de même que Mmes Suzanne Boulais et Renée Rouleau constituent la commission de consultation relative à la consultation publique à intervenir dans le cadre des procédures d'adoption du règlement 559.

B.5 Consultation publique - Date

Les membres du comité administratif recommandent que la tenue de la consultation publique requise dans le cadre du processus d'adoption du règlement 559 soit fixée au 11 mars 2020, 17h20, au siège social de la MRC du Haut-Richelieu.

1.1.3 Urbanisme - Divers

A) PRMHH - Octroi de contrat

Le directeur général soumet que neuf (9) soumissions ont été reçues le 31 janvier 2020 suite à un appel d'offres via SEAO pour des services professionnels visant la réalisation du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Considérant le nombre de propositions déposées, l'analyse par les membres du comité d'analyse n'est pas encore terminée. Les recommandations interviendront au plus tard le 11 février 2020.

B) Contrats de service

Les membres du comité administratif recommandent l'octroi de deux contrats de service pour du soutien professionnel en urbanisme et en géomatique au cours des prochains 18 mois. Il s'agit de la firme Urbanisme & Ruralité, Mme Geneviève Bessette, et M. Pier-Philippe Labrie, géomaticien.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 FDT/FRR - Priorités d'intervention 2020-2021

Les membres du comité administratif recommandent de reconduire les priorités d'intervention établies pour le Fonds de développement des territoires (FDT) auquel succédera le Fonds régions et ruralité (FRR) à compter du 1^{er} avril 2020. Si des demandes particulières étaient sollicitées de la part du MAMH, des ajustements interviendront ultérieurement.

APARTÉ Répartition de l'enveloppe FDT/FRR

Les membres du comité administratif recommandent de tenir une séance de travail pour discuter de la répartition des enveloppes du FDT/FRR une fois les projets régionaux déduits, laquelle a été établie par la résolution 14444-16 fixant un ratio de 70% pour le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et 30% pour le périurbain.

2.2 Entente de développement culturel 2018-2020 - Projets annuels - Démarrage

Les membres du comité administratif recommandent d'autoriser le démarrage des projets 2020 énumérés ci-bas, lesquels sont réalisés, entre autres, par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le CEHR et la MRC dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications.

Objectif	Resp.	Projet	Montant
1.1	CEHR	Structuration et accompagnement des carrefours culturels	500 \$
1.2	CEHR	Accompagnement carrefours culturels	7 500 \$
1.3	CEHR	Programme concerté/carrefours culturels/journées culture	14 500 \$
2.1	Ville	Plan d'action concerté en médiation culturelle (médiation express)	7 000 \$
2.2	Ville	Fêtes interculturelles	13 500 \$
2.3	MRC	Soutien ciblé en médiation culturelle et refonte de la Politique Culturelle	25 500 \$
3.1	CEHR	Calendrier de conférences (<i>Mandat Comité culturel du Haut-Richelieu</i>)	1 000 \$
3.2	CEHR	Événements de réseautage (<i>Mandat Comité culturel du Haut-Richelieu</i>)	1 000 \$
3.3	Ville	Faire savoir et promouvoir	3 500 \$
4.1	Ville	Patrimoine numérisé (10e anniversaire Zoom et mise en ligne)	5 000 \$
4.2	Ville	Patribus	2 000 \$
4.3	Ville	C'est la fête au village	8 000 \$
4.4	CEHR	Promotion tourisme patrimonial	10 000 \$
4.5	MRC	Soutien ciblé à l'animation et la mise en valeur	27 000 \$
5.1	Ville	Fête de la bd et des personnages animés	60 000 \$
5.2	Ville	Hommage aux lecteurs johannais	3 000 \$
5.3	CEHR	Programme éveil à la lecture et à l'écriture en ruralité	10 000 \$
5.4	Ville	L'Univers littéraire de...	4 000 \$
5.6	Ville	Réalphabetisation aînés et alphabétisation CPE	50 000 \$

2.3 Programme de soutien au milieu rural en patrimoine immobilier

Le directeur général soumet qu'un nouveau programme de soutien au milieu rural en patrimoine immobilier est entré en vigueur. À cet effet, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) contribue à 50% des investissements de chacun des territoires. Une entente peut être signée avec une MRC ou une municipalité.

Le directeur général soumet qu'un projet d'entente sectorielle avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pourrait être concrétisé, ce qui permettrait un partage de ressources engagées pour les MRC afin d'intervenir en patrimoine immobilier. À suivre.

2.4 Entente de partenariat territorial - CALQ/FARR

Les membres du comité administratif recommandent de reconduire la participation financière (25 000\$) de la MRC avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) via une entente de partenariat territorial du FARR. Ce nouveau mode d'administration accroîtra les subventions puisque le CALQ et le FARR contribueront à parité avec la contribution de chaque MRC. Il est rappelé que les sommes investies par la MRC sont versées à des artistes du territoire du Haut-Richelieu.

2.5 CEHR - Demande de renseignements - Suivi

Suite à l'entérinement de la résolution 15773-20 du 8 janvier 2020 demandant des renseignements au Conseil économique Haut-Richelieu, le directeur général dépose l'accusé de réception transmis par le président.

M. Alain Laplante demande qu'une lettre soit acheminée afin de réitérer la demande du conseil de la MRC et que les renseignements soient transmis dans les meilleurs délais.

2.6 Centre d'entraide régional d'Henryville - Projet Fruigumes

Les membres du comité administratif acquiescent à la demande de rencontre des représentants du Centre d'entraide régional d'Henryville à compter de 18h00 le 12 février 2020 pour une période d'environ 25 minutes.

2.7 FLI2019-48

Le directeur général soumet que le conseil d'administration du Conseil économique Haut-Richelieu (CEHR) n'a pu se réunir récemment faute de quorum. La prochaine réunion est prévue pour la fin février 2020. Afin de ne pas pénaliser la firme bénéficiant du prêt FLI2019-48 (50 000\$), il est suggéré d'autoriser le versement du prêt sans la résolution du conseil d'administration du CEHR mais avec la recommandation du comité d'analyse du CEHR. Les membres du comité administratif maintiennent l'exigence d'obtenir une résolution du conseil d'administration du CEHR.

2.8 Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire - Avenant

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à entériner et autoriser les signatures d'un Avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Montérégie. Aucune modification administrative ou financière ne concerne la MRC du Haut-Richelieu dans cet Avenant.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 AgriRécup - Déclaration d'intérêt

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à déclarer l'intérêt de la MRC à participer à la phase 2 du projet pilote d'AgriRécup visant la récupération des plastiques agricoles.

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 février prochain.

CAPV2020-02-04

4.1.2 FQM - Assises annuelles

1930-02-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu délègue le préfet et le directeur général afin de participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 24 au 26 septembre 2020 à Québec;

DE PROCÉDER à la réservation d'une salle de réunion et dépenses afférentes;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.1.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes - Frais d'administration

Les membres du comité administratif recommandent d'ajuster les frais d'administration qui interviennent pour chaque dossier d'immeuble en vente pour défaut de paiement de taxes. Ces frais sont assumés totalement par les propriétaires en défaut.

4.1.4 MMQ - Retenue de la ristourne annuelle

Le directeur général soumet que la ristourne versée annuellement par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ne sera pas versée, considérant plusieurs sinistres et le maintien de la rentabilité financière. Un montant de 2 225,00\$ était prévu au budget 2020.

4.1.5 Entente de partenariat avec la SQ - Autorisation aux signatures

CONSIDÉRANT la résolution 15663-19 adoptée le 9 octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'engagement de 2 cadets pour la période estivale 2020;

EN CONSÉQUENCE;

1931-02-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autorise le préfet de la MRC du Haut-Richelieu à procéder à la signature de l'entente de partenariat à intervenir avec la Sûreté du Québec pour l'engagement de 2 cadets en 2020.

ADOPTÉE

4.1.6 Projet Alo Richelieu - Demande d'aide financière

M. Alain Laplante souhaite obtenir de plus amples renseignements quant au mode de fonctionnement de la coopérative à être fondée et le projet en soi. Les membres du comité administratif suspendent toute recommandation ou décision relative à la demande d'aide financière de 200 000\$ déposée par Tourisme Haut-Richelieu. M. Jacques Landry, président de Tourisme Haut-Richelieu, avisera ultérieurement la MRC du traitement à donner à cette demande d'aide financière.

4.2 Divers

4.2.1 Demandes d'appui

A) MRC de la Manicouagan - Désenclavement de la Côte-Nord

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de la MRC de la Manicouagan en vue du désenclavement de la Côte-Nord par le biais du prolongement de la route 138 vers Terre-Neuve/Labrador.

**B) UPA de la Montérégie et Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu -
Projet de loi 48**

Les membres du comité administratif suspendent toute demande d'appui relativement au projet de loi 48 jusqu'à la réunion annuelle avec les membres de l'UPA qui se tiendra le 21 février 2020.

**C) Association des riverains et amis du Richelieu -
Reconnaissance de la rivière Richelieu**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au ministère de la Culture et des Communications (MCC) de reconnaître la rivière Richelieu à titre de « lieu historique ».

D) Code municipal du Québec et Loi sur les Cités et Villes - Amendes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches des MRC de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi afin que le Code municipal du Québec (CMQ) et la Loi sur les cités et villes (LCV) soient modifiés de sorte à fixer les amendes en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction.

4.2.2 Nouveau pont - Levée de pierres

Le directeur général dépose la réponse ministère des Transports du Québec (MTQ) suite à la résolution 15731-19 du 27 novembre 2019 demandant le retrait de la levée de pierres et le déplacement de trois barges servant aux travaux du nouveau pont entre les secteurs Saint-Jean et Iberville.

5.0 COURS D'EAU

**5.1 Ruisseaux Hazen, branche 23, Chartier, branche 19 et
Hazen, branche 32**

**5.1.1 Autorisation aux travaux
Ruisseau Hazen, branche 23 - Mont-Saint-Grégoire -**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 23 du ruisseau Hazen située en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

**5.1.2 Autorisation aux travaux
Ruisseau Chartier, branche 19 - Sainte-Anne-de-Sabrevois**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 19 du ruisseau Chartier située en la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

CAPV2020-02-04

5.1.3 Autorisation aux travaux
Ruisseau Hazen, branche 32 - Saint-Jean-sur-Richelieu

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 32 du ruisseau Hazen située en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

5.1.4 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien des ruisseaux Hazen, branche 23, Chartier, branche 19 et Hazen, branche 32 est prévue le 7 février 2020, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures au plus tard le 11 février 2020.

5.2 Station de pompage Lamoureux - Banque de condensateur

1932-19

Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise l'acquisition d'une banque de condensateur pour la station de pompage Lamoureux, le tout à être installé par la firme Le Groupe LML Ltée pour un montant maximal de 7 187,79\$, taxes en sus, conformément à sa soumission datée du 27 janvier 2020;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.3 Cours d'eau du Milieu - Municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau du Milieu, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 5 737,49\$; Tecsol inc. 41 753,73\$; Excavation R. Fortier 308,13\$; Tecsol inc. 7 655,27\$; Groupe PleineTerre inc. 12 620,82\$; Frais de piquetage (matériel) 166,34\$; Frais d'administration 1 298,64\$ pour un total de 69 540,42\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.4 Cours d'eau Jackson et sa branche 1 - Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Jackson et sa branche 1, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 7 265,15\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 41 053,83\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 7 646,30\$; Groupe PleineTerre inc. 12 723,90\$; Frais de piquetage (matériel) 157,14\$; Frais d'administration 1 230,64\$ pour un total de 70 076,96\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.5 Cours d'eau Lamarre - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Lamarre, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 1 746,47\$; Tecsol inc. 13 638,33\$; Groupe PleineTerre inc. 3 998,72\$; Tecsol inc. 4 033,78\$; Frais de piquetage (matériel) 41,26\$; Frais d'administration 938,13\$ pour un total de 24 396,69\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.6 Cours d'eau Paradis - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Paradis, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 2 270,27\$; Tecsol inc. 19 229,21\$; Tecsol inc. 7 141,85\$; Groupe PleineTerre inc. 5 339,02\$; Frais de piquetage (matériel) 58,68\$; Frais d'administration 1 010,09\$ pour un total de 35 049,12\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.7 Cours d'eau Petite Décharge - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le cours d'eau Petite Décharge, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 3 364,84\$; Enviro Transpex inc. 40 735,64\$; Enviro Transpex inc. 8 119,99\$; Groupe PleineTerre 6 017,49\$; Frais de piquetage (matériel) 53,90\$; Frais d'administration 1 152,06\$ pour un total de 59 443,92\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.8 1^{er} tributaire de la branche 7 de la Petite rivière Bernier -
Municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans le 1^{er} tributaire de la branche 7 de la Petite rivière Bernier, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 2 182,08\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 13 728,82\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 2 078,17\$; Groupe PleineTerre inc. 4 334,33\$; Frais de piquetage (matériel) 47,45\$; Frais d'administration 912,14\$ pour un total de 23 282,99\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.9 Rivière des Iroquois, branche 4 - Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu -
Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 4 de la rivière des Iroquois, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 4 414,70\$; Tecsol inc. 40 599,48\$; Tecsol inc. 1 061,38\$; Tecsol inc. 1 697,25\$; Tecsol inc. 7 403,11\$; Groupe PleineTerre inc. 7 780,41\$; Frais de piquetage (matériel) 62,52\$; Frais d'administration 1 160,94\$ pour un total de 64 179,79\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.10 Rivière du Sud-Ouest, branches 37 et 38 - Municipalité de Sainte-
Brigide-d'Iberville - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 37 et 38 de la rivière du Sud-Ouest, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 3 397,57\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 19 153,69\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 1 759,12\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 1 346,70\$; Groupe PleineTerre inc. 6 017,94\$; Frais de piquetage (matériel) 72,21\$; Frais d'administration 1 063,58\$ pour un total de 32 810,81\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

**5.11 Rivière du Sud-Ouest, branche 48 - Municipalité de Sainte-Brigide-
d'Iberville - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 48 de la rivière du Sud-Ouest, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 2 067,91\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 14 765,08\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 1 811,89\$; Groupe PleineTerre inc. 3 259,16\$; Frais de piquetage (matériel) 41,39\$; Frais d'administration 1 020,50\$ pour un total de 22 965,93\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

CAPV2020-02-04

5.12 Décharge des Vingt, branche 19 - Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 19 du cours d'eau Décharge des Vingt, à savoir : Groupe PleineTerre inc. 7 779,42\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 43 098,37\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 8 576,56\$; Groupe PleineTerre inc. 14 115,03\$; Frais de piquetage (matériel) 174,15\$; Frais d'administration 1 231,89\$ pour un total de 74 975,42\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

6.0 VARIA

6.1 Diffusion Web des séances du conseil

M. Jacques Landry souhaite que les membres du conseil discutent de la diffusion Web des séances du conseil de la MRC et ce, préalablement à la séance ordinaire du 12 février 2020 de sorte que chacun se prononce pour ou contre la diffusion en souhaitant clore ce dossier.

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1933-02-20 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante, Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 4 février 2020.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier